



Lettre ouverte à M. le Président de la République, M. le Premier Ministre, Mmes et MM. les députés de la France

Paris, le 13 novembre 2015

Loi Evin : ouvrir les vannes de la publicité ou protéger la jeunesse, vous devez choisir !

Monsieur le président de la République,
Monsieur le Premier ministre,
Mesdames et Messieurs les Députés,

Pour la première fois, une loi spécifique de santé s'apprête à consacrer un recul de la politique de santé publique sur un sujet qui nous concerne tous : l'alcool et les jeunes. A partir du 16 novembre, l'Assemblée nationale va examiner en 2^{ème} lecture un article qui met à mort une loi qui protège la santé de la jeunesse. Sous la pression d'un lobby qui cherche à endormir avec un vocabulaire trompeur ("assouplissement", "clarification", "apporter des précisions"), les députés s'apprêtent à en finir avec le volet Alcool de la loi Evin qui fait l'honneur de la santé publique et de notre pays depuis 1991.

Le sujet est tellement crucial qu'il mobilise depuis des mois l'ensemble des acteurs de santé publique, l'ensemble des institutions et établissements de santé contre deux lobbies tentaculaires, puissants et riches : celui de l'alcool et celui de la publicité. Leur objectif est clair à défaut d'être assumé publiquement : faire boire davantage d'alcool à la jeunesse en envahissant de publicité indirecte la télévision, le cinéma et tous les autres écrans, via Internet et les réseaux sociaux. Et le tout, sous le prétexte fallacieux de défendre et promouvoir ainsi le patrimoine et les paysages viticoles, ce que bien évidemment la loi Evin n'a jamais interdit. C'est d'ailleurs la quasi totalité des boissons alcooliques qui profiterait de ce nouveau cadre car elles sont nombreuses à pouvoir exciper d'une origine géographique :

rhums ultramarins, whiskies écossais, vodkas russes et polonaises, tequila mexicaine, bières d'abbaye, etc.

L'alliance des lobbies de l'alcool et de la publicité dispose de relais sans états d'âme comme l'ont montré récemment le gros couac au sein du gouvernement opposant Marisol Touraine à Emmanuel Macron, dont les compétences scientifiques en santé publique ne sautent pas aux yeux mais ne l'empêchent pas de soutenir l'industrie alcoolière au détriment de la santé, et le parachutage à la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale de deux députées relais du lobby pour faire voter l'amendement pernicieux contre sa présidente.

La population n'est pas dupe de ces manœuvres comme le démontrent les études effectuées régulièrement par l'INPES. La dernière en date indique que 89 % des Français pensent que, globalement, il y a suffisamment (55 %) voire trop (34 %) de publicités en faveur des boissons alcoolisées et 70 % d'entre eux considèrent que ces publicités incitent les jeunes à consommer de l'alcool. Et enfin, 6 Français sur 10 pensent qu'il faudrait que les mesures actuelles prévues par la Loi Evin soient plus restrictives.

Nous savons tous que la publicité pour l'alcool incite à la consommation de toutes les boissons alcoolisées. Sinon pourquoi y investir de telles sommes et vouloir à tout prix assouplir la loi Evin ? Les études indiquent même dans quelle proportion : chaque fois que la publicité s'accroît de 10 %, la consommation, celle des jeunes en premier lieu, augmente mécaniquement de 2,5 %. Et les bitures expresses, les accidents, les conséquences sur la sécurité routière, les maladies, les violences sexuelles ou autres, et le coût social (120 milliards d'euros en 2011) augmenteront également.

Ne vous réfugiez pas derrière les formules lénifiantes du lobby de l'alcool pour endormir le public et escamoter votre responsabilité. Il est vrai que vous, Monsieur le président de la République, et vous, Monsieur le Premier ministre, avez systématiquement refusé de recevoir les représentants de la santé publique depuis le début de ce débat sur la loi Evin alors que le lobby de l'alcool se vante de son côté d'avoir table ouverte à l'Elysée et Matignon.

Monsieur le président de la République, Monsieur le Premier Ministre, Mesdames et Messieurs les députés, avant de porter à la loi Evin le coup fatal qui la videra de sa substance, nous nous adressons solennellement à vous. Car c'est la santé publique qui est en jeu face à un risque aujourd'hui responsable de 135 morts par jour, des morts en grande partie prématurées et évitables, mais dont le nombre augmentera inexorablement avec la fin de la loi Evin.

A rebours de l'opinion et des intérêts de la santé, mais pour le plus grand profit des alcooliers, ce n'est pas avec les « grandes précautions » recommandées le 14 juin par François Hollande qu'on retoucherait la loi Evin, mais avec la hache et la fureur.

C'est votre responsabilité et votre honneur qui sont en jeu devant les générations futures. Ne commettez pas l'irréparable pour des calculs à court terme et pour le seul bénéfice d'un groupe de pression qui se soucie de la santé comme d'une guigne.

Monsieur le Président, Monsieur le Premier Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, Ressaisissez-vous !

Signataires :

- **Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)** : www.anpaa.asso.fr
Dr Alain Rigaud : 06 08 22 25 29 / Dr Bernard Basset : 07 86 55 54 53
- **Association « Elus, Santé publique et Territoires »** : Laurent ELGHOZI - ELGHOZI@mairie-nanterre.fr
- **Automobile Club Médical de France (ACMF)** : <https://www.acmf.asso.fr/> - Dr Philippe Lauwick - 06 11 26 44 44
- **APPRI** : Pr Michel Delcroix - mhdelcroix@wanadoo.fr
- **Association Avenir Santé France** : Renaud Bouthier – renaud@avenir-sante.com
- **CAMERUP** : <http://www.camerup.fr/> – M. François Moureau
- **Collectif Hépatites Virales (CHV) - Lucile Guénégo - 07.77.07.51.01**
- **Collège Professionnels des Acteurs de l'Addictologie Hospitalière (COPA AH)** : <http://copaah.e-monsite.com/> Pr François Paille
- **Collège Universitaire National des Enseignants en Addictologie (CUNEA)** : Pr François Paille
- **Emevia** : <http://www.emevia.com/> Benjamin Chkroun - 06 63 58 77 09
- **Fédération Addiction** : <http://www.federationaddiction.fr/> M. Jean-Pierre Couteron - 01 43 43 72 38
- **Fédération Alcool Assistance** www.alcoolassistance.net / François Moureau
- **Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF)** : <http://www.mutualite.fr/> – Dr Annabel Dunbavand
- **Fédération Française d'Addictologie** : www.addictologie.org - Pr Amine Benyamina : 06 84 49 41 46
- **Fonds Actions Addictions** – <http://actions-addictions.org> - Pr Michel Reynaud : 06 08 64 65 68
- **Ligue Contre la Violence Routière** – Mme Chantal Perrichon
- **La Mutuelle Des Etudiants** : www.lmde.com - M. Julien Faure
- **Société Française d'Alcoologie (SFA)** : www.sfalcoologie.asso.fr - Pr Mickaël Naassila : 03 22 82 76 72
- **Société Française de Santé Publique (SFSP)** : www.sfsp.fr - Pr Pierre Lombrail – Tél : 03 10 38 40 04
- **Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD)** : <http://www.ufsbd.fr/> Dr Jacques Wemaere